



Société de législation comparée
Section Arbitrage ADR



Conférence en présence et en ligne organisée dans le cadre de la
Paris Arbitration Week

LOI APPLICABLE À LA CONVENTION D'ARBITRAGE : PANORAMA DE DROIT COMPARÉ

Évolutions et perspectives en France, en Suisse, en
Angleterre, aux USA avec comparaison des solutions

Jeudi 23 septembre 2021

De 17 h 30 à 19 h 30

Société de législation comparée, Amphithéâtre (1^{er} étage)
28 rue Saint-Guillaume
75007 Paris

La conférence est gratuite et accessible à tous, avec inscription préalable obligatoire auprès de Madame Emmanuelle Bouvier : emmanuelle.bouvier@legiscompare.com

Un lien de connexion sera transmis après inscription.

En présentiel, le nombre de places disponibles dépendra de l'évolution de la crise sanitaire.

Conférence validée au titre de la formation continue des avocats (2h).



La loi applicable à la convention d'arbitrage pour juger de son existence et de sa validité est appelée « loi d'autonomie ». En principe, elle se distingue à la fois de la loi de la procédure de l'arbitrage déterminée par les parties (ou, par défaut, celle du pays du siège de la sentence) et d'autre part de la loi applicable au fond du litige également déterminée par les parties (ou, à défaut, par le tribunal arbitral).

Plusieurs méthodes sont utilisées pour déterminer la loi applicable à la convention d'arbitrage et l'objet de la conférence sera de comparer les choix de plusieurs pays.

17h00 : Accueil

17h30 : Propos introductifs

Béatrice Castellane, Avocate AMCO et Arbitre international, Présidente de la Section *Arbitrage ADR* de la Société de législation comparée

17h45 : La situation récente en Suisse, comparée avec celle de la France

Présentation du Professeur **Christoph Müller**

Professeur à l'Université de Neuchâtel, FCI Arb

Vice-président de la *Swiss Arbitration Association*

18h10 : La situation récente aux USA, comparée avec celle de la France

Présentation de Lilian Larribère

Maître de conférences à l'École de droit de la Sorbonne (Paris 1)

18h30 : La situation récente au Royaume-Uni, comparée avec celle de la France

Présentation du Professeur **Marie-Elodie Ancel**

Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas

18h50 : Débat avec la salle

19h25 : Clôture des travaux

Si vous souhaitez adhérer à la Société de législation comparée, vous pouvez télécharger le bulletin d'adhésion sur notre site internet : legiscompare.com